



SAISON 2026



- 1 -



VIVRE LES REGIONS ET PARTAGER LEURS GRANDS MOMENTS

REGLEMENT

Unification du règlement pour toutes les catégories.

Le Challenge Mozaïc Cyclisme se disputera sur des courses sélectionnées à partir du calendrier officiel de la Fédération Française de Cyclisme, étalées sur la saison.

Ces courses se dérouleront dans le département de la Vienne avec le port du Maillot Mozaïc Cyclisme pour les leaders des différentes catégories, à l'exception des championnats et des courses hors du département de la Vienne.

Compteront également pour le Classement Général du Challenge Mozaïc Cyclisme :

- Les Championnats départementaux et régionaux route et CLM.

Challenge Cyclisme CREDIT AGRICOLE CAHIER DES CHARGES

ORGANISATEUR : votre course a été retenue par la commission pour être inscrite au challenge « MOZAIC », de ce fait votre épreuve a acquis une notoriété supplémentaire. Il vous incombe de bien organiser cette épreuve en respectant les différents points du cahier des charges.

- Vous devrez disposer d'un podium d'arrivée devant lequel seront disposées la ou les banderoles Crédit Agricole, pour les photos des vainqueurs et la remise à votre charge des maillots MOZAIC Cyclisme.
- Il appartient à l'organisateur et au Jury des commissaires FFC désigné par le comité départemental de surveiller le port du maillot MOZAIC Cyclisme par les différents leaders (**pas de maillot porté = pas de point marqué**).
- Le coureur leader du challenge sera positionné en première ligne sur la ligne de départ.

L'organisateur transmettra le résultat des classements ainsi que la ou les photos le plus rapidement possible à : manu.legros86@sfr.fr pour le suivi. (voir annexe) :



CHALLENGE CYCLISME

Route

SAISON 2026

En liaison avec le Comité Départemental de la Vienne, le Comité Régional Nouvelle Aquitaine, la Fédération Française de Cyclisme, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou organise pour la 46^{ème} année consécutive, un challenge pour récompenser les meilleurs coureurs cyclistes des catégories U15, U17 et U19, garçons et filles.

ARTICLE 1

Ce Challenge est ouvert à tous les **licenciés FFC des Clubs du département de la Vienne** des catégories : U15, U17 et U19, garçons et filles.

ARTICLE 2

Seules les épreuves sélectionnées par le Service Communication du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou et le Comité Départemental de Cyclisme de la Vienne donnent droit à l'attribution de "points Challenge MOZAIC Cyclisme".

Ces épreuves sont choisies au sein du calendrier départemental et régional officiel.

ARTICLE 3

Les coureurs licenciés dans l'un des clubs de la Vienne qui désirent marquer les "Points Challenge MOZAIC Cyclisme" doivent impérativement être classés dans les quinze premiers de l'épreuve. L'attribution des Points sera effectuée à chaque course sélectionnée pour le Challenge, de la manière suivante :

Places	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	25	21	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5

Pour les épreuves en 2 demi-manches, les points suivants seront attribués à chaque manche (le barème normal sera appliqué au classement général) :

Places	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Points	12	10	8	7	6	5	4	3	2	1

Pour toutes les épreuves de la Vienne, il sera attribué 2 points de fidélité à tout coureur classé au-delà de la 15^{ème} place, ou de la 20^{ème} pour la Nationale Juniors de Château-Larcher et de Montamisé ainsi que les Championnats Régionaux.

En revanche, seuls les 10 meilleurs résultats seront pris en compte. Un minima de 3 épreuves pour figurer au classement final



ARTICLE 4 (* BONUS *)

Pour les Courses Nationales Junior, l'attribution des points se fait sur les 20 premiers du classement.

Places	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points	50	42	36	32	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	5	4	3

Sur ces épreuves le leader du Challenge devra porter son maillot de club.

ARTICLE 5

Les points ne seront pas bonifiés pour les Championnats Départementaux et Régionaux.

Pour le Championnat de France, les points ne seront pas bonifiés, en revanche un bonus de 25 points sera accordé aux coureurs de la Vienne montant sur le podium et 15 points aux sélectionnés pour les championnats de France des épreuves sur route (en ligne et contre la montre).

ARTICLE 6

Les féminines sont classées séparément dans chacune des trois catégories.

Elles devront courir dans leur catégorie d'âge pour marquer des points. (exemple : Les U17 participants à la course des U15 ne seront pas classées). Pour les championnats départementaux féminins, ou U15 et U17 courent ensemble, c'est le classement scratch qui est retenu.

ARTICLE 7

Le fait de participer à ce Challenge entraîne l'acceptation du présent règlement et notamment pour chaque licencié(e) leader du challenge dans sa catégorie de porter le maillot vert avec le logo du Crédit Agricole au départ des courses sur route du challenge sinon aucun point et en cas de récidive aucun prix (pour le Challenge), sur décision des organisateurs en derniers recours sur toutes les contestations qui pourraient se présenter sur l'interprétation du présent règlement, ou sur toute autre difficulté qui ne serait pas prévue par celui-ci. Le maillot de leader sera remis sur le podium à l'issue de chaque épreuve retenue dans le challenge dans la catégorie route. Un nouveau maillot ne sera remis qu'en cas de changement de leader.

Pour le Championnat Régional et le Championnat Départemental, le maillot porté sera celui du club, et non pas celui du Challenge.

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général, ceux-ci sont départagés par le classement de la dernière épreuve disputée.

ARTICLE 8

Toutes les courses sélectionnées pour le Challenge Mozaïc Cyclisme, qui changeraient de catégorie ou qui seraient annulées au cours de la saison 2026 seraient exclues des épreuves comptant pour ledit Challenge. Une épreuve à l'issue de laquelle la cérémonie protocolaire omettrait de récompenser le leader du Challenge, ne sera pas reconduite au calendrier de l'année suivante.



ARTICLE 9

En cas de contestation quant à l'ordre d'arrivée d'une épreuve, seul le classement officiel validé par les arbitres de l'épreuve fera foi, pour l'établissement du Challenge Mozaïc Cyclisme.

ARTICLE 10

Sera désigné vainqueur de sa catégorie, le coureur ayant le plus de points à l'issue de la dernière course sélectionnée de sa catégorie.

ARTICLE 11

En cas de contestation sur le classement du Challenge, seul le jury composé du Service Communication du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou et des Membres du Bureau du Comité Départemental de la Vienne (FFC) sera compétent pour régler les litiges. Les contestations devront parvenir par écrit dans les 72 heures suivant l'épreuve auprès du Président du Comité Départemental.

Le Comité Départemental se réserve le droit de sanctionner toute attitude individuelle ou collective pouvant porter atteinte à l'image du cyclisme, du Comité Départemental FFC ou du partenaire.

ARTICLE 12

Le classement par club, récompensera les trois clubs ayant remporté le plus de points, en ne tenant en compte que les classements masculins A partir du classement final, les coureurs marquent des points pour leur club selon les critères suivants :

Places	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Seront retenus dans ce classement les 3 meilleurs résultats de chaque club. En cas d'égalité, le départage se fera par le nombre de victoires, puis en cas d'égalité à nouveau par le nombre de 2^{ème} place ... jusqu'à départage.

ARTICLE 13

Les prix : pour cette saison les dix premiers de chaque groupe seront récompensés par des lots choisis par le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou avec l'aide du Comité Départemental de Cyclisme de la Vienne.

ARTICLE 14

Les récompenses seront distribuées au cours des Assemblées Générales des clubs respectifs. La présence du coureur est obligatoire



CALENDRIER DES EPREUVES SUR ROUTE

Catégorie U15 (Hommes et Dames)

Epreuves	Dates	Clubs
Beaumont	4 Avril	AC Châtellerauld
Vouneuil sur Vienne – Pied Sec	19 Avril	V. Naintré
Sèvres Anxaumont	16 Mai	C Poitevin
Saint Martin la Pallu	A confirmer	UV Poitiers
Alloue	31 Mai	C Poitevin
Chaunay	7 Juin	CA Civray
St Gervais les 3 Clochers	13 Juin	AC Châtellerauld
Loudun	20 Juin	VC Loudun
Saintes – Championnat Régional	5 Juillet	VC Saintes
Le Douzat – Championnat Régional CLM	26 Juillet	UAL Rochefoucauld
Montamisé – La Germonière	23 Août	C Poitevin
Chrono St Sauveur	5 Septembre	AC Châtellerauld

Catégorie U17 (Hommes et Dames)

Epreuves	Dates	Clubs
Beaumont	4 Avril	AC Châtellerauld
Vouneuil sur Vienne – Pied Sec	19 Avril	V. Naintré
Sèvres Anxaumont	16 Mai	C Poitevin
Saint Martin la Pallu	A confirmer	UV Poitiers
Alloue	31 Mai	C Poitevin
Chaunay	7 Juin	CA Civray
St Gervais les 3 Clochers	13 Juin	AC Châtellerauld
Loudun	20 Juin	VC Loudun
Saintes – Championnat Régional	5 Juillet	VC Saintes

- 6 -



Le Douzat – Championnat Régional CLM	26 Juillet	UAL Rochefoucauld
Montamisé – La Germonière	23 Août	C Poitevin
Chrono St Sauveur	5 Septembre	AC Châtellerauld

Catégorie U19 masculin

Epreuves	Dates	Clubs
Châtellerauld	8 Mars	AC Châtellerauld
Pouant	6 Avril	VC Loudun
Roiffé	10 Mai	VC Loudun
Aslonnes	10 Mai	UCC Vivonne
Châtellerauld – Sanital	20 Mai	AC Châtellerauld
Naintré	10 Juin	V Naintré
Château Larcher (Fédéral U19)	13 Juin	UCC Vivonne
Montamisé (Fédéral U19)	14 Juin	C Poitevin
Saintes – Championnat Régional	5 Juillet	VC Saintes
Poitiers	8 Juillet	UV Poitiers
Le Douzat – Championnat Régional CLM	26 Juillet	UAL Rochefoucauld
Availles Limouzine	4 Août	C Poitevin
Chrono St Sauveur	5 Septembre	AC Châtellerauld

Catégorie U19 féminines

Epreuves	Dates	Clubs
Sèvres Anxaumont	16 Mai	C Poitevin
Saint Martin la Pallu	24 Mai	UV Poitiers
St Gervais les 3 Clochers	13 Juin	AC Châtellerauld
Saintes – Championnat Régional	5 Juillet	VC Saintes
Le Douzat – Championnat Régional CLM	26 Juillet	UAL Rochefoucauld

- 7 -



Montamisé – La Germonière

23 Août

C Poitevin

Chrono St Sauveur

5 Septembre

AC Châtellerault



Challenge Ecoles de Cyclisme

ARTICLE 1

Ce challenge s'adresse aux clubs de la Vienne qui sont affiliés à la Fédération Française de Cyclisme, animant une Ecole de Cyclisme.

ARTICLE 2

Seules les épreuves sélectionnées par le Service Communication du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou et le Comité Départemental de la Vienne donnent droit à l'attribution de "Points Challenge Ecoles de Cyclisme".

Ces épreuves sont toutes les épreuves inscrites au calendrier des Ecoles de vélo en 2026, soit

Epreuves	Dates	Clubs
Châtellerault	14 Mars	AC Châtellerault
Naintré	28 Mars	V Naintré
Poitiers	18 Avril	UV Poitiers
Poitiers Vélodrome	30 Mai	C Poitevin
Poitiers ZR	21 Juin	C Poitevin
Vivonne	27 Juin	UCC Vivonne
Mazerolles	6 Septembre	C Poitevin

ARTICLE 3

L'attribution des points se fera sur les dix premiers clubs de la manière suivante :

Places	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Points	20	16	14	12	10	8	6	4	3	2

ARTICLE 4

En cas de contestation, seul le jury composé du Service Communication du CATP et des Membres du Bureau du Comité Départemental de la Vienne (FFC) sera compétent pour régler les litiges. Les contestations devront parvenir par écrit dans les 72 heures suivant l'épreuve auprès du Président du Comité Départemental.

Le Comité Départemental se réserve le droit de sanctionner toute attitude individuelle ou collective pouvant porter atteinte à l'image du cyclisme, du CD FFC ou des partenaires.



ARTICLE 5

Seront désignés vainqueurs, les 3 clubs ayant le plus de "points Ecole de Cyclisme" à l'issue de la dernière course sélectionnée.

En cas d'égalité de points entre clubs au classement général, ceux-ci sont départagés par le classement de la dernière épreuve disputée.

ARTICLE 6

Un Trophée récompensera le club vainqueur, lors de la soirée de la remise des prix du Challenge Crédit Agricole.

ARTICLE 7

CALENDRIER DES EPREUVES SELECTIONNEES

Toutes les épreuves du département de la Vienne sauf le Trophée Régional entrent en compte pour la détermination du classement du Challenge Crédit Agricole, à condition qu'elles soient ouvertes à l'ensemble des catégories des Ecoles de cyclisme.

Pour la finale, les points seront attribués à l'identique des autres épreuves.



AUTRES DISCIPLINES

Le jury composé du Service Communication du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou et des Membres du Bureau du Comité Départemental de la Vienne (FFC) désignera les différents lauréats de ces disciplines.

« Coups de cœur »

Un jury composé du Service Communication du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou et des Membres du Bureau du Comité Départemental de la Vienne (FFC) se réserve le droit de récompenser un ou plusieurs licenciés ayant marqué la saison cycliste.

DOTATIONS 2026

Chèques cadeaux + lots en nature

CHALLENGE ROUTE

DOTATION U15 : 10 récompensés

DOTATION U17 : 10 récompensés

DOTATION U19 : 10 récompensés

DOTATION FÉMININES : en fonction du nombre de participantes

Le montant des dotations (garçons/filles) sera proportionnel au nombre de participants

DOTATION CLUB/ÉQUIPE : 3 clubs récompensés

AUTRES DISCIPLINES RÉCOMPENSÉES



GESTION D'UNE COURSE CYCLISTE SUR ROUTE

DANS LE CADRE DU CHALLENGE :

Le Club organisateur d'une course inscrite dans le cadre du challenge Mozaïc Crédit Agricole devra respecter les consignes suivantes :

Avant la Course :

- Préciser sur le D.O. que la course fait partie du Challenge Mozaic Cyclisme,
- Lors de l'annonce de la course dans la presse, le faire noter dans l'article,
- Apposer une banderole Crédit Agricole sur la ligne d'arrivée,
- Le CD86 fera parvenir au président du club les classements actualisés.
-

Après la Course :

- Le leader du classement devra toujours être présenté sur le podium protocolaire.
- Ne pas oublier de remplir la feuille de classement du Challenge (1 par course et par catégorie) et de la retourner dans les 24 heures suivant l'épreuve avec la copie de la feuille officielle des résultats :

Manu LEGROS

manu.legros86@sfr.fr





CHALLENGE CREDIT AGRICOLE 2026

Votre course vient de se terminer, elle est inscrite au Challenge Crédit Agricole. Dans ce cadre, vous devez remplir la feuille de résultat suivante afin d'établir le Classement du Challenge.

.....

Date :2026 Course Catégorie :

Classement :

PLACE	NOM	PRENOM	CLUB
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

